

15 avr 2025 -08:39

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2025

Suppression de l'exonération fiscale du régime PC privé

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal supprimant l'exonération fiscale du régime PC privé de la réglementation sur la sécurité sociale.

Dans le droit fil de l'accord de gouvernement, le projet d'arrêté royal prévoit d'abroger, à partir du 1er juillet 2025, l'exclusion de la notion de rémunération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale, de l'intervention patronale dans le prix payé par le travailleur pour l'achat de matériel informatique (tel que des ordinateurs personnels, périphériques, imprimantes, connexions et abonnements Internet ainsi que les logiciels au service de l'activité professionnelle).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal abrogeant l'article 19, § 2, 20°, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien.vandendorre@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be